Swiss Confederation

Conseil des droits de l'homme

42e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Japon

Genève, le 31 janvier 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Japon et la remercie pour son rapport.

La Suisse félicite le Japon pour son cinquième Plan-cadre pour l'égalité des sexes. Afin d'assurer un meilleur respect des droits des femmes et des filles au Japon, la Suisse recommande au Japon de ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

La Suisse reste préoccupée par le fait que le Japon continue d'avoir recours à des exécutions en secret. Cette pratique ne viole pas seulement les droits de l'homme les plus fondamentaux tels que le droit à la vie et l'interdiction de la torture et autres peines et traitements inhumains ou dégradants mais aussi le droit à un procès équitable. La Suisse recommande par conséquent au Japon de renoncer aux exécutions en secret et de garantir le droit à un procès équitable, conformément aux articles 6, 7 et 14 du PIDCP.

Je vous remercie.